

Devis n° CM7000773

Notre référence	ZM700001
En date du	02/01/2024
Suivi par	LARUE Melisande
Tél du client	

Devis Type INHUMATION

22 allée du Bourbonnais
78310 MAUREPAS
France

Mise en bière

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC en euros	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		413,00	210,00	
Démarches et formalités locales - dans la même commune ou commune limitrophe (joutant la commune) avec parution numérique de l'avis de décès	20,00	413,00		
Toilette funéraire et habillage	20,00		210,00	
Cercueil et accessoires		1 044,00		
1 Capiton "BASIC" en tissu non tissé Blanc	20,00	116,00		
* Cercueil SALINS Pin massif, finition teinte chêne 22 mm, 4 poignées et une cuvette étanche, plaque d'identité	20,00	928,00		
Total cercueil et accessoires : 1044.00 € TTC				
Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu		851,00		
* Corbillard classique et son chauffeur (Moins de 2h)	10,00	851,00		
Cérémonie funéraire		510,00	272,00	300,00
1 Maître de cérémonie au convoi	20,00		272,00	
Personnel porteur - Convoi moins de 2h (3 porteurs)	20,00	510,00		
Culte (EGLISE ST SAUVEUR MAUREPAS 78310 MAUREPAS)	0,00			300,00
Inhumation		925,00	222,00	
Fourniture et pose de dalles intermédiaires	20,00		222,00	
# Ouverture / Fermeture d'un caveau avec monument	20,00	925,00		
Total fournitures et services TTC en euros		3 743,00	704,00	300,00

* Prestations et fournitures obligatoires # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;
2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.
20,00	2 996,67	599,33
10,00	773,64	77,36
0,00	300,00	0,00

Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
4 070,31	676,69	4 747,00

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

Devis établi le 02/01/2024, valable 30 jours à compter du 02/01/2025

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

*Signature précédée de la mention
"Lu et approuvé, bon pour acceptation"*

*Signature du conseiller
Cachet de l'agence*